



France Var IMMOBILIER

Montants Honoraires TTC (T.V.A. 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, notre agence a choisi de mettre les honoraires à la charge de l'ACQUEREUR

AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

BIEN A USAGE D'HABITATION			LOCATION		
FORFAIT	5 000 € TTC pour les prix inférieurs à	80 000 E	Frais d'Etats de Lieux	jusqu'à 3 E / m ²	A la charge du locataire et A la charge du bailleur
Maxi 7 % TTC	pour les prix entre 80 001 E	et 200 000 E			
Maxi 5% TTC	pour les prix entre 200 001 E	et 500 000 E	Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat	jusqu'à 10 E / m ²	A la charge du locataire et A la charge du bailleur
Maxi 4% TTC	pour les prix supérieurs à	500 000 E			
			Frais d'entremise et de négociation	25 E	A la charge du bailleur
ESTIMATION : 80 E TTC - Offert en cas de mise en vente et vente par l'agence					
1 % DE REDUCTION POUR TOUTE SIGNATURE D UN MANDAT EXCLUSIF D'1 MOIS MINIMUM					

Barème valable à compter du 01/03/2022

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

RCS Toulon B 389248683 - SARL au capital variable de 7 622 € - Carte professionnelle : CPI 8305 2017 000 020 082 / CCI du Var Garantie
- SOCAF - 26 avenue de Suffren 75015 PARIS - Montant garantie 110 000 €